

# AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

Constitution d'une liste restreinte de consultant local-formateurs individuels en production fourragère



### **Préambule**

L'urbanisation grandissante en Afrique de l'Ouest et les changements climatiques ont accéléré la réduction des surfaces agricoles et l'appauvrissement des pâturages naturels. L'accès aux fourrages devient difficile pour les éleveurs, ce qui affecte fortement la performance de la chaîne de valeur lait local et accentue les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Le Bénin n'échappe bien évidemment pas à cette réalité. Ces dernières années, face à la variabilité climatique et à la forte urbanisation, les conflits entre éleveurs de bovins et agriculteurs dans ce pays se sont aggravés. Dans les départements du Borgou et de l'Alibori, départements qui concentrent à eux seuls 85 % du cheptel national, les éleveurs sont obligés de parcourir de grandes distances pendant la saison sèche (mi-novembre à mi-Mai) pour trouver des ressources nécessaires à l'alimentation de leurs troupeaux. Mais à chaque déplacement, des incidents graves opposant ces éleveurs transhumants et les agriculteurs des zones d'accueil et de transit, sont fréquemment enregistrés.

Pour limiter ces conflits et faciliter la cohésion sociale, le Centre Africain pour le Développement Equitable (ACED) en partenariat avec l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants au Bénin (ANOPER) et l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOB), a initié le projet de « mise en place d'unités de production d'aliments pour bétail au Bénin ». Cette initiative, financée par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO, a un double objectif : améliorer l'accès à tout moment de l'année à l'aliment pour bétail pour les éleveurs du Borgou, et promouvoir l'emploi des jeunes dans la filière viande et lait. C'est également un projet innovant qui s'inscrit dans le cadre des grandes orientations de sédentarisation de l'élevage au Bénin.

Dans le cadre de cette initiative, le consortium ACED-ADECOB-ANOPER a prévu de former les vingt jeunes bénéficiaires du projet à la production, la transformation et la conservation de plantes fourragères.



## Informations générales

| Projet                | Projet de mise en place d'unités de production d'aliments pour bétail au Bénin |
|-----------------------|--|
| Source de financement | Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)                   |
| Méthode de sélection  | Sélection basée sur la qualification des consultants et                        |
|                       | effectuée par le comité de pilotage  |
| Référence sélection   | 42/24/ACED/ARAA  |
| Objet                 | AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION                            |
|                       | D'UNE LISTE RESTREINTE DE CONSULTANT-FORMATEURS                                |
|                       | INDIVIDUELS EN PRODUCTION FOURRAGERE   |
| Date de publication   | 16 septembre 2024  |
| Date limite           | 24 septembre 2024 à 17h GMT+1  |

- 1. Le Centre Africain pour le Développement Equitable (ACED), en partenariat avec l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants au Bénin (ANOPER) et l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOB), a bénéficié d'un financement de ARAA pour la mise en œuvre du « projet de mise en place d'unités de production d'aliments pour bétail au Bénin ».
- 2. Dans le cadre de ce projet, le consortium ACED-ANOPER-ADECOB a prévu la formation de jeunes bénéficiaires sur la production fourragère, la production du foin et de l'ensilage, et la gestion des parcelles fourragères. Cette formation sera effectuée dans la commune de Tchaourou, département du Borgou et se fera de manière pratique et théorique
- 3. Les modules de formation sont :
  - Production fourragère;
  - Gestion de parcelles fourragères ;
  - Production de foins et d'ensilage.
- 4. La participation au présent avis à manifestation est ouverte aux consultantsformateurs individuels locaux avec une qualification en production ou santé animale et qui sont intéressées à fournir des services de formation dans le cadre de ce projet.
- 5. Les consultants-formateurs individuels locaux intéressés peuvent obtenir des



informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : <a href="mailto:acquisitions@acedafrica.org">acquisitions@acedafrica.org</a> et <a href="mailto:l.todome@acedafrica.org">l.todome@acedafrica.org</a> avec en copie <a href="mailto:h.medenou@acedafrica.org">h.medenou@acedafrica.org</a> et en objet « Fourniture de services de formation en production fourragère, d'ensilage et de foins ».

- 6. Cet avis à manifestation d'intérêt peut être consulté sur les sites web de ACED (<a href="www.acedafrica.org">www.acedafrica.org</a>), ADECOB (<a href="www.adecob.org">www.adecob.org</a>) et ANOPER (<a href="www.anoper.bi">www.anoper.bi</a>) ainsi que sur leurs divers canaux de communication.
- 7. Le comité de pilotage examinera la pertinence des Manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :
  - Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac+5 au moins) en médecine vétérinaire/santé animale ou en production animale/zootechnie avec une expérience professionnelle d'au moins 05 ans ;
  - Avoir une expérience pertinente en alimentation des ruminants, en production fourragère, en gestion des parcelles fourragères et dans les méthodes de conservation de plantes fourragères;
  - Expériences pratiques de travail avec les éleveurs et dans la conduite de formations en milieu rural :
  - Avoir une maitrise des langues locales : Peulh, Bariba ou Nago ;
  - Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapport;
  - Maîtriser parfaitement la langue française qui sera la langue de communication avec le commanditaire.
- 8. Le comité de sélection dressera une liste restreinte de consultant-formateurs locaux sur la base des manifestations d'intérêts reçues.
- 9. Les consultant-formateurs intéressés peuvent envoyer les manifestations d'intérêt à l'adresse suivante <u>acquisitions@acedafrica.org</u> et <u>l.todome@acedafrica.org</u> avec en copie <u>h.medenou@acedafrica.org</u> et la mention « AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DE CONSULTANT-FORMATEURS EN PRODUCTION FOURRAGERE» au plus tard le **24 septembre 2024** à **17h GMT+1**.
- 10. Ces manifestations devront contenir les informations suivantes :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la compréhension des enjeux du projet par le soumissionnaire ;



- Un curriculum vitae de 03 pages maximums incluant au moins deux (02) personnes références, et mentionnant les qualifications, l'expérience et les compétences dans les domaines de l'alimentation des ruminants, la production fourragère, la conservation du fourrage ou la gestion des exploitations d'élevage;
- Des références de missions antérieures similaires ;
- L'identifiant fiscal unique (IFU) du soumissionnaire.



### Fréjus THOTO

Le Directeur Exécutif



# Centre Africain pour le Développement équitable

Abomey-Calavi, Bénin +229 693 621 21 www.acedafrica.org contact@acedafrica.org